

109 RECORD

Société par Actions Simplifiée

au capital de 1.000,00 Euros

Siège social : 119 RUE GABRIEL PERI - 93200 SAINT-DENIS

835 034 554 RCS BOBIGNY

(ci-après «la Société»)

**DÉCISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 30/06/2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 30 juin, à 10 heures, au siège social,

Les associés (ci-après les «**Associés**»), de la Société **109 RECORD**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 1.000,00 Euros, dont le siège social est situé 119 RUE GABRIEL PERI - 93200 SAINT-DENIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 835 034 554 RCS BOBIGNY, (ci-après la «**Société**»),

ont adopté les résolutions unanimes portant sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des conditions d'adoption des présentes résolutions ; (1ère résolution) ;
- approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31/12/2024 ; quitus au Président ; (2ème résolution) ;
- approbation des charges non déductibles ; (3ème résolution) ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 ; (4ème résolution) ;
- constatation de la reconstitution des capitaux propres de la Société ; (5ème résolution) ;
- conventions soumises au régime de l'article L.227.10 du Code de commerce ; (6ème résolution) ;
- pouvoirs en vue des formalités ; (7ème résolution) ;

Monsieur Zakaria SY, le Président, a été régulièrement informé des présentes résolutions.

Les Associés, tels que listés à la fin du présent procès verbal, détiennent l'intégralité du capital social de la Société et ont adopté les présentes résolutions, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

Les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux Associés, ont été tenus à leur disposition au siège social de la Société.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des conditions d'adoption des présentes résolutions

La collectivité des Associés après avoir pris acte des explications du Président :

- **renonce** sans réserve à tout droit, contestation, recours, quel qu'il soit, à l'encontre de la Société et de ses dirigeants concernant le délai de convocation et les modalités de communication aux associés des documents d'information relatifs aux présentes résolutions ;
- **donne** acte au Président de la Société qu'elle a eu toutes les informations nécessaires et dans un délai suffisant pour délibérer en toute connaissance de cause sur l'ordre du jour des présentes résolutions, et notamment, si nécessaire, que le contenu de tous rapports, s'ils existent, du Président a été porté à sa connaissance avant les présentes résolutions ;

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ; quitus au Président

La collectivité des Associés après avoir pris acte des explications du Président :

- **approuve** les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 834.777,00 euros,
- **approuve** également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports,
- **donne**, en conséquence, au Président quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation des charges non déductibles

La collectivité des Associés après avoir pris acte des explications du Président :

- **prend** acte qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice après avoir pris acte des explications du Président et constaté que les comptes font apparaître un bénéfice d'un montant de 834.777,00 euros.

- **décide** d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :
 - à titre de dividendes, un montant de 600.000,00 euros.
 - au poste réserves légales, un montant de 100,00 euros,
 - au poste report à nouveau, un montant de 234.677,00 euros qui, après affectation sera de 21.666,00 euros,
- **décide** que le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.
- **prend acte** que les sommes distribuées à titre de dividende au titre des exercices sociaux précédents, ont été les suivantes :

[N-1]	0,00
[N-2]	708.000,00
[N-3]	177.000,00

- **constate** que les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 622.866 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Constatation de la reconstitution des capitaux propres de la Société

La collectivité des Associés, après avoir pris acte de l'affectation du résultat, et du montant des capitaux propres en résultant, constate le rétablissement des capitaux propres de la Société à la moitié au moins du capital social de la Société.

En conséquence, la collectivité des Associés, décide de retirer la mention inscrite sur l'extrait Kbis de la Société indiquant que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social de la Société, et donne tous pouvoirs au président de la Société, avec faculté de subdélégation, pour effectuer toutes formalités légales de dépôt ou publicité ou autres formalités y afférentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

Conventions soumises au régime de l'article L.227.10 du Code de commerce

La collectivité des Associés après avoir pris acte des explications du Président :

prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention soumise au régime de l'article L.227.10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

La collectivité des Associés,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra d'accomplir.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.


Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce, le présent procès-verbal pourra être signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Liste des associés

La société **ZAK HOLDING**

Représentée par : **Monsieur Zakaria SY**

Signé par :

2150E7E1165140B...

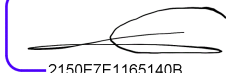
119 RUE GABRIEL PERI

93200 ST DENIS

COMPTES ANNUELS du 01/01/2024 au 31/12/2024

- *Compte rendu de mission*
- *Bilan actif-passif*
- *Soldes intermédiaires de gestion*
- *Compte de résultat*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Soldes intermédiaires de gestion*
- *Détail Compte de résultat*

Signé par :



2150E7E1165140B...

CABINET FINANCIAL AUDIT & CONSEIL
2 RUE FLECHIER

75009 PARIS
0145234691

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques, matériel et outillage								
Autres immobilisations corporelles	59 427	16 562	42 865	12 190	30 675	251.64		
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	59 427	16 562	42 865	12 190	30 675	251.64		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	269 878		269 878	117 214	152 664	130.24	
	Autres créances							
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	1 310 582		1 310 582	45 171	1 265 411	NS		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	1 580 459		1 580 459	162 385	1 418 075	873.28		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	2 516		2 516	5 421	2 905	53.59	
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 642 402	16 562	1 625 840	179 995	1 445 845	803.27		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	1 000		1 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	100		100			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	213 011		958		213 968	NS
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	834 777		213 968		1 048 745	490.14
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	622 866		211 911		834 777	393.93	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	1 208		1 264		56	4.45
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	362 472		3 360		359 112	NS	
Dettes fiscales et sociales	409 762		387 282		22 480	5.80	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	229 532				229 532		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	1 002 974		391 906		611 068	155.92
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 625 840		179 995		1 445 845	803.27	

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 002 974

391 906